

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt huit novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Philippe DALBON, Claudine FRANCILLARD, Karim DALIBEY, Lionel ARGOUD, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Nicole JOULIA, Jérôme LOOSDREGT, Stéphanie MENGOLLI, Claude ORTOLLAND, Antoinette PALMER, Michel SALVI, M. Robert COUPLAIX

Ont donné procuration : Mme Sophie HUYGHE donne procuration à M. Philippe DALBON

Secrétaire de séance : M. Claude ORTOLLAND

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 24 novembre 2017	Vendredi 24 novembre 2017	Vendredi 1 décembre 2017

7- Acquisition de parcelles situées « Ile Tarentezin » dans le cadre de l'Espace naturel sensible (ENS) La Rolande – Le Maupas

A ce jour, le propriétaire des parcelles situées « Ile Tarentezin » et cadastrées section A n° 440 pour une superficie 4 678 m² et A 441 pour une superficie de 6 340 m², a émis le souhait de vendre ses parcelles et consent à céder celles-ci à la commune pour un prix de 0.35 € /m² pour la parcelle A 440 et 0.50 € /m² pour la parcelle A 441.

La surface totale à acquérir est de 11 018 m².

Le prix total de la vente s'élève à 4 807,30 euros TTC.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** le principe de cette acquisition,
- **DIT** que les frais liés à cette transaction sont à la charge de la commune,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette acquisition,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés à intervenir à l'étude de Maître DUFRESNE à Allevard.

Décision : Adopté à l'unanimité

